

Quo vadis Ecosol?

Christina Schür, OPE

Sie ist in aller Munde, doch keiner scheint wissen zu wollen, wovon er spricht. Erst letzte Woche wieder wurde im Radio Ecosol gleichgesetzt mit „Projekten für sozial schwache Personen“.

Dies ist nicht unbedingt falsch, zeugt aber von einer begrenzten Wahrnehmungsbereitschaft. Wenn auch der delegierte Minister für Solidarwirtschaft sich nicht dazu durchringen kann, eindeutig zu benennen, was das denn ist, wofür er zuständig ist, so hat er wenigstens einen Perimeter herausgegeben. Dieser ist sehr breit und geht weit über „Projekte für sozial schwache Personen“ hinaus.

Der Vorteil dieses Perimeters soll sein, dass möglichst viele wirtschaftliche Akteure sich damit identifizieren können. Das Ziel wurde erreicht, die zu gründende Plattform für Solidarwirtschaft kann sich sicherlich nicht über mangelnden Zulauf beschweren. Aber spätestens wenn ein Teilnehmer behauptet, er würde nicht meinen, ein Vertreter der Solidarwirtschaft zu sein, sich aber durchaus im Perimeter wiederfinden, sollte man sich die Frage stellen, ob man nicht dabei ist, einen – eigentlich schon längst besetzten – Ausdruck mit falschen Inhalten neu zu belegen. Einige Vertreter der Ecosol haben die Konsequenz hieraus gezogen, sie haben gar nicht erst an

den Diskussionen teilgenommen oder sich mittlerweile zurückgezogen.

Im Hinblick auf eine Klärung des Begriffes sollte man zunächst mit einem Vorurteil aufräumen: Solidarwirtschaft ist kein arbeitsmarktpolitisches Instrument, also keine Arbeitsbeschaffungsmaßnahme. Diese werden von der Regierung diktiert und finanziert, um Menschen ohne Arbeit vorübergehend in Arbeit zu bringen. Sie greifen dort, wo der Markt versagt, und bessern aus. Anders ausgedrückt: ein solidarwirtschaftliches Unternehmen ist nicht automatisch eine Beschäftigungsinitiative, aber eine Beschäftigungsinitiative kann durchaus solidarwirtschaftlich orientiert sein.

Das Gesetz 5144

Das Gesetz 5144 zur Wiederherstellung der Vollbeschäftigung berücksichtigt dies. Es ist keine Rede mehr von „Beschäftigungsinitiativen“, sondern nur noch von „Arbeitgebern“, die zur Vollbeschäftigung beitragen. Die Finanzierung ist entsprechend. Nicht ein Projekt wird unterstützt, sondern die vorübergehende Integration und Betreuung einer Person, die ohne festen Job ist. Der Grundgedanke wird konsequent durchgezogen: Reparaturarbeiten sind nötig, sie werden outgesourct und die entstehenden Betriebskosten subventioniert. Er ist nicht unbedingt soli-



Fotomontage: Tageblatt/Bob Felz

Die Minister Schmit und Schneider. So richtig ist nicht geklärt, wer will, wer soll, wer darf. Leidtragende ist die Ecosol. Sie ist dabei, zu verkümmern. War das das Ziel der Regierung, als sie 2009 erklärte „Wir geben der sog. Solidarwirtschaft einen neuen Stellenwert“?

darwirtschaftlich, aber das sollte das Gesetz 5144 niemals sein. Unfair ist die Umsetzung des Gesetzes, so lange wie Ecosol-Unternehmen nicht auf die gleiche Finanzierung Anrecht haben wie andere „Arbeitgeber“. Was soll aus der Ecosol werden? Auf diese Frage scheint niemand Antworten zu wollen. Im Arbeitsministerium wird man nicht müde zu be-

tonen, dass man nicht für Solidarwirtschaft zuständig ist. Im Wirtschaftsministerium verweist man auf den delegierten Ecosol-Minister, der sich auf den Perimeter, die zu gründende Plattform und einige Pilotprojekte beruft. Der Regierungsrat stimmt zwar dem Perimeter zu, findet aber, dass bereits genügend Geld in die Arbeitsmarktpolitik gepumpt

wird und die Vertreter der Ecosol sich hiermit zufrieden geben sollen. Mangels eindeutiger Bekenntnis zu der gesellschaftspolitischen Tragweite, die die Solidarwirtschaft entwickeln könnte, herrscht Verwirrung und man tritt auf der Stelle. Die Ecosol in Luxemburg ist weiter denn je davon entfernt, als 3. Wirtschaftsfelder anerkannt zu werden.

Finance sociale et habitat respectueux des exigences environnementales

Le Chênelet: hautes performances à coût modique

Jean-Sébastien Zippert

C'était le thème d'un atelier lors d'une conférence d'Inaise (le réseau international de la finance sociale) à Paris le 1^{er} juin à laquelle participaient Etika, Inees et SOS Faim.

L'accès à un logement de qualité constitue un problème majeur en Europe, et ce particulièrement pour les personnes à faibles revenus. La forte hausse des prix des énergies fossiles ne fait qu'ajouter aux difficultés de cette population d'autant que les dépenses liées au coût du chauffage sont à la charge des locataires, et ce y compris dans les logements sociaux.

L'entreprise d'économie sociale Le Chênelet située dans la région du Nord-Pas de Calais apporte une réponse originale à cette double contrainte sociale et énergétique.

Le Chênelet fait partie d'une constellation d'organisations liées à la réinsertion, qui se sont toujours développées en menant de front une exigence pour des formations de qualité destinées à réinsérer des personnes précaires dans le marché de l'emploi tout en produisant des biens et services s'inscrivant dans le respect de l'environnement.

C'est ainsi que le Chênelet a développé à la fois des activités de travail et transformation du bois, de production de fruits et légumes biologiques mais aussi mis au point la construction de logements écologiques à hautes performances énergétiques avec un coût de construction modique: il est en effet légèrement supérieur à celui d'un logement social traditionnel, mais fournit à ses habitants un confort bien supérieur et une isolation de qualité, ce qui permet aux locataires de payer des charges de chauffages très fai-



Photo: Le Chênelet

Des logements sociaux énergétiquement efficaces et écologiques sont possibles, avec un confort accru pour les occupants

ble, d'autant que celui-ci n'est pas dépendant du prix du pétrole: ce sont des poêles de masse qui fonctionnent au bois.

Plusieurs communes de la région se sont déjà laissées convaincre par Chênelet pour la construction de tels logements sociaux. Ces logements privilégient les matériaux naturels et locaux aussi bien pour la construction des parties dures que pour l'isolation (terre, bois, paille). Voilà une preuve concrète que l'économie solidaire peut répondre aux défis sociaux, écologiques et énergétiques qui seront de plus en plus préoccupants pour les collectivités locales. Une belle initiative dont on pourrait s'inspirer, car la crise du logement qui sévit au Luxembourg n'est pas prête de se résoudre.

* Coordinateur pour etika – Initiativ fir alternativ Finanzierung asbl

Réunion de l'Inter-groupe économie sociale (IGES) au Parlement européen

Un sentiment d'inachevé

Eric Lavillunière (Inees)

Le 30 mai dernier à Bruxelles l'IGES avait sollicité quelques acteurs de différents pays membres pour présenter les réalités de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les plus-values apportées par celle-ci. L'Espagne, la Belgique, la France, le Portugal et la Suède étaient au menu. Sven Giegold, eurodéputé Vert allemand animait les débats.

Selon lui, la cacophonie règne en Europe, car les acteurs passent leur temps à débattre sur les questions de définition. Ainsi pour le Groupe d'experts sur l'entreprise sociale ce ne sont pas moins d'une soixantaine de réseaux qui ont postulé pour représenter l'ESS.

Juan Antonio Pedreño du Cepes (Espagne) confirmait le besoin d'unité en affirmant „qu'agir ensemble nous rend plus

forts“ et que c'est cela qui avait permis l'adoption d'une loi en mai 2011 sur l'économie sociale. Marie-Caroline Collard de SAW-B (Wallonie) préférait insister sur les possibilités qu'à l'ESS d'influer sur les politiques publiques à travers une concertation structurelle organisée au sein de Comité économique et social.

Elle déclarait que l'enjeu majeur aujourd'hui était de donner une nouvelle dimension à l'ESS

malheureusement trop souvent cantonnée à son rôle social ou d'inclusion sociale.

Ce qu'appuyait Cornélia Ferderkeil Giroux du Ceges (France), qui attend beaucoup du ministre nouvellement nommé Benoît Hamon, en soulignant que l'ESS est à la fois très concurrentielle et utile socialement. Tous sont d'accord pour dire que l'ESS agit de nombreuses années et qu'il faut travailler à l'établis-

sement de cadres légaux. Le Portugal faisant figure de modèle avec l'inscription de l'économie sociale dans la Constitution adoptée en 1976!

A la fin de la session, il reste un sentiment d'inachevé. Là où on pourrait interpellier la Commission et le Parlement sur ses intentions politiques, on en reste comme toujours à égrener la longue litanie des bienfaits de l'économie sociale et solidaire.